L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version:2 Date de révision: 14/02/2017 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

1. 1. 1. N° CE: 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes

de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Non applicable. Liquide de rinçage

1. 3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de

sécurité.

NOVAMEX

Le Moulin Saint Pierre - Les Taillades CS 20154

F-84304 Cavaillon cedex

France

Tél: +33 (0)5 49 61 50 41 Télécopie: +33 (0)5 49 61 51 11 Courriel: fds@arbrevert.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. Formule: 10EP065E 1. 6. N° code du produit: 44153

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou * Irr. oc. 2 / H319 * du mélange:

2. 2. Ééments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention

2. 2. Mention de danger:

d'avertissement:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

Intervention

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P301+P315 EN CAS D'INGESTION: Consulter immédiatement un médecin

Ne pas mélanger avec des nettoyants différents.

2. 4. Autres dangers: Aucun autre danger détecté à ce jour

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse de surfactants + acides faibles

3. 2. Composant(s) contribuant aux

dangers:

• éthanol; alcool éthylique

- N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5

- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43

- Conc. (% pds) : 5 < C <= 10

G.E. Conseils ® Page 7 1 /

L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version: 2 Date de révision: 14/02/2017 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 Flamme Danger Liq. infl. 2 H225
- Divers :

DNEL / Travailleurs / Inhalation = 1900 mg/m3

DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 950 mg/m3

DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 343 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL / Population générale / Inhalation = 950 mg/m3

DNEL / Population générale / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 114 mg/m3

DNEL / Population générale / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 206 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL / Population générale / Orale / Effets systémiques, à long terme = 87 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC / Sédiment = 3.6 mg/kg de poids corporel

PNEC / Eau marine = 0.79 mg/l

PNEC / Terre = 0.63 mg/kg de poids corporel

PNEC / Sédiment marin = 2.9 mg/kg de poids corporel

PNEC / Traitement des eaux usées = 580 mg/l

PNEC / Chaîne alimentaire du sol = 720 mg/kg de nourriture

PNEC / Eaux douces = 0.96 mg/l

DL50 / Ingestion / Rat = 6200-15000 mg/kg

CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >50 mg/m3

Phrase(s) complémentaire(s)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

 $VME \ ppm = 1000 - VME \ mg/m^3 = 1900 - VLE \ ppm = 5000 - VLE \ mg/m^3 = 9500$

- CITRIC ACID
- N° CE: 201-069-1 N° CAS: 77-92-9
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42
- Conc. (% pds): 0.999 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 Point d'exclamation Attention Irr. oc. 2 H319
- Divers

PNEC / Sédiment = 34.6 mg/kg

PNEC / Terre = 33.1 mg/kg

PNEC / Sédiment marin = 3.46 mg/kg

PNEC / Eaux douces = 440 mg/l

DL50 / Cutanée / Rat = >2000 mg/kg

DL50 / Orale / Rat = 11700 mg/kg

DL50 / Orale / Souris = 5400 mg/kg

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / Algues = (168h) 425 mg/l

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Poissons = 440 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / Bactéries = (16h) >10000 mg/l

- MALIC ACID
- N° CE: 230-022-8 N° CAS: 6915-15-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119906954-31
- Conc. (% pds): 0,999 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 Point d'exclamation Attention Irr. oc. 2 H319
- Divers :

DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 10.6 mg/m3

DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets aigus systémiques = 8.8 mg/m3

DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 12 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets aigus systémiques = 40 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL / Population générale / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 2.6 mg/m3

DNEL / Population générale / Inhalation / Effets aigus systémiques = 2.2 mg/m3

DNEL / Population générale / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 6 mg/kg de poids corporel/jour

DNEL / Population générale / Cutanée / Effets aigus systémiques = 20 mg/kg de poids

L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version: 2 Date de révision: 14/02/2017 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

corporel/jour

DNEL / Population générale / Orale / Effets systémiques, à long terme = 6 mg/kg de poids

corporel/jour

DNEL / Population générale / Orale / Effets aigus systémiques = 20 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC / Sédiment = 0.275 mg/kg

PNEC / Terre = 0.275 mg/kg

PNEC / Sédiment marin = 0.027 mg/kg

PNEC / Traitement des eaux usées = 3 mg/l

PNEC / Eaux douces = 0.1 mg/l

PNEC / Eau marine = 0.01 mg/l

DL50 / Cutanée / Lapin = 20000 mg/kg de poids corporel

DL50 / Orale / Rat = 3500 mg/kg de poids corporel

CL50 / Inhalation (poussières / brouillards) / 4h / Rat = 1306 mg/m3

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 96h / Poissons = >100 mg/l CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = 240 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / Daphnia magna = 240 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >100 mg/l

• CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE

- N° CE: 500-220-1 N° CAS: 68515-73-1
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488530-36
- Conc. (% pds) : 0,999 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH05 Corrosion Danger Lés. oc. 1 H318
- Divers :

DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 420 mg/m3

DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 595000 mg/kg

DNEL / Consommateurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 124 mg/m3

DNEL / Consommateurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 357000 mg/kg

 ${\tt DNEL\,/\,Consommateurs\,/\,Orale\,/\,Effets\,syst\acute{e}miques,\,\grave{a}\,long\,terme=35.7\,mg/kg}$

PNEC / Eaux douces = 0.176 mg/l

PNEC / Sédiment = 1.516 mg/kg

PNEC / Eau marine = 0.0176 mg/l

PNEC / Air = 0.27 mg/I

PNEC / Terre = 0.654 mg/kg

PNEC / Sédiment marin = 0.152 mg/kg

PNEC / Traitement des eaux usées = 560 mg/l

DL50 / Cutanée / Lapin = >2000 mg/kg

DL50 / Orale / Rat = >5000 mg/kg

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / Poissons = >100 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / Daphnia magna = >100 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / Algues = 10 - 100 mg/l

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Inhalation: Air frais, repos.4. 1. 2. Contact avec la peau: Rincer à l'eau.

4. 1. 3. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 20 minutes.

4. 1. 4. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

G.E. Conseils ® Page 3 / 7

L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version:2 Date de révision: 14/02/2017 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

4. 2. 1. Inhalation: Le produit à 20°C a une faible tension de vapeur. Le risque d'inhaler une concentration nuisible

à la santé est donc très réduit.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de

aucun

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.

4. 2. 4. Ingestion: crampes abdominales - envies de vomir

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

aucun

5. 3. Conseils aux pompiers: aucun

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, Pas de dangers requérant des mesures spéciales de premiers secours.

équipement de protection et procédures d'urgence:

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Eviter la pénétration dans le sous-sol.

6. 3. Méthodes et matériel de Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu)

confinement et de nettoyage:

6. 4. Référence à d'autres sections:

Aucune.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales.

une manipulation sans danger:

La manipulation du produit ne requière pas de mesures de précaution spéciales.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Pas de recommandations spéciales.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage,

tenant compte d'éventuelles

Conserver hors de la portée des enfants.

incompatibilités:

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Conserver à l'abri du gel.

7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

Les emballages plastiques sont recommandés.

7. 2. 4. Matériaux d'emballage non

adaptés:

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) Aucune.

particulière(s):

G.E. Conseils ® Page 4 /

L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version:2 Date de révision: 14/02/2017 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • éthanol; alcool éthylique : VME ppm = 1000 - VME mg/m³ = 1900 - VLE ppm = 5000 - VLE

 $mg/m^3 = 9500$

Les substances contenues dans le produit ne sont pas soumises à des limites d'exposition

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

Pas nécessaire.

8. 2. 2. Protection des mains: Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc ou en plastique

8. 2. 3. Protection de la peau et du

Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide 9. 1. 2. Couleur: incolore 9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: 2.2 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 100°C 9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: 0°C 55°C 9. 1. 7. Point d'éclair:

Négatif au test de combustion entretenue

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non concerné

9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1 04

9. 1. 10. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

faible 9. 2. 2. Liposolubilité: 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: faible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.

10. 2. Stabilité chimique: Stable en conditions normales. 10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucune identifiée à ce jour

10. 4. Conditions à éviter: Aucune raisonnablement prévisible.

10. 5. Matières incompatibles: Aucune.

G.E. Conseils ® Page 5 /

L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version: 2 Date de révision: 14/02/2017 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

Le produit ne contient pas de substance classée toxique pour la personne

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Le produit ne contient pas de substance classée toxique par inhalation
11. 2. 2. Contact avec la peau: Le produit ne contient pas de substance classée toxique pour la peau
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Le produit ne contient pas de substance classée toxique pour les yeux
11. 2. 4. Ingestion: Le produit ne contient pas de substance classée toxique par ingestion

11. 3. Information(s) supplémentaire(s): Voir la rubrique 3.3 pour les autres effets liés aux substances

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Le produit ne contient aucune substance classée toxique pour l'environnement

12. 2. Persistance et dégradabilité: Les agents de surface utilisés dans cette préparation sont biodégradables conformément au

Règlement Détergents 648/2004/CE.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.

12. 4. Mobilité dans le sol: Données non disponibles.

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Aucune substance considérée comme PBT et vPvB à ce jour

12. 6. Autres effets néfastes: Aucun en cas d'utilisation et manipulation adéquate

12. 7. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12. 8. Information(s) supplémentaire(s): Voir la rubrique 3.3 pour les autres effets liés aux substances

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

13. 2. Emballages contaminés: Mettre les emballages à la disposition des services de recyclage locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): non réglementé

14. 2. Numéro ONU: Non réglementé pour le transport

14. 6. Dangers pour l'environnement: aucun

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Aucune.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

Non concerné

convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

G.E. Conseils ® Page 6 / 7

L'ARBRE VERT PROFESSIONNEL Liquide de rincage cycle court

Version:2 RE EC/830/2015 - CLP 1272/200 Date de révision: 14/02/2017

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Aucunes dispositions particulières pour l'homme ou l'environnement

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

Disponible sur demande.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux

directives de la CE.

16. 2. Texte complet des phrases dont

le n° figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16. 3. 1. Date de la première édition: 24/05/2016

16. 3. 2. Date de la révision

précédente:

24/05/2016

16. 3. 3. Date de révision: 14/02/2017

16. 3. 4. Version: 16. 3. 5. Révision chapitre(s) n°: 3.2; 12 16. 4. Réalisé par:

Novamex

G.E. Conseils ® Page 7 /